

# AR C'HORN-BOUD

KANNAD MIZIEK

Kevredigez ar "BLEUN-BRUG"

## Pajennad Breuriez-Veur ar Brezoneg

Er miz diweza e ris eur c'halvadenn d'ar skrivanierien. Setu aman al levriou am eus bet. Trugarez d'ezo!

*Skella Segobrani* (Sant-Brieg, e ti Prudhomme).

*Bilzig*, gant Al Lay (Kemper, Goaziou).

*Lizer an Hini maro*, gant J. Riou (Brest, Emgleo sant-Iltud).

*Santex Trifina*, gant an aotrou abad Joanno (Emgleo sant-Iltud).

War eun dro e teue d'in a vro-Wened a-berz an aotrou Chaloni Gwillevic, trugarez d'ezan! eur « ioc'h livreu » e yez-Wened:

*Kanenneu eskopti Gwened* (Gwened, e ti Galles).

*Pedennou ha kantikou evit bro-Gourin hag ar Faouet* (e ti Galles).

*Livr adorasion er Sakremant hag en Auter* (e ti Galles).

*Iniz ar Vertu*, eun advouladur eus levr brudet an abad Marion (Galles).

\*  
\*\*

Pouezusa tra d'hon Amzer-da-zont eo *derc'hel en he zav ar gelennadurez kristen e brezoneg*. Ouz mestaoliou all e c'hell ar Gelted herzel, ouz an diframma diouto ar gelennadurez en o yez war vuhezeged ha kredenn n'hellont ket ober. Da skouer: — ar C'halanied o koll o yez p'o devoe impalaered Rom skubet diwar o bro an Drouiziez; — Kerneviz Breiz-Veur a voe kaset da get o c'herneweg kerkent ha ma voent kouezet e dalc'h iliz saoznek Bro-Zaoz; — Iwerzoniz a zo bet lakaet outo o yez iwerzonek en argoll en hanter diwez an XIX<sup>ed</sup> kantved gand o eskibien hag o beleien o zaoznekaat ar gelennadurez kristen; — Breiziz... Met aman em bije aon rak re-waska war eur gwiridig bennak.

### Gwell eo eun oberer eget kant lavarer

Kentel an oberiou a gavor e levr an aotrou abad Goff *Petite histoire littéraire du dialecte breton de Vannes* (e ti Galles). Lenn ennan rollad ar skridou a zo bet savet a-hed kantvedou gant Gwenediz diwar gelennadurez gristen. Eur skouer dispar eo hini an aotrou Seveno, marvet n'eus ket pell, hag e welan war e hano e levr an aotrou Goff c'houec'h levr war-nugent! Diouz e du ne baouez ket an aotrou Gwillevic, ouz e skoazia an aotrou Goff, a embann levriou nevez. Bez' ez eus gantan er wash eul *levr-oferenn* a vo eur vennoz da gristenien vat bro-Wened.

\*\*

*Iniz ar Vertu* a zo dreist d'ar levriou gwenedek all am eus bet dre n'eo ket hepken eul levr a gelennadurez ez eo, hogen ouspenn eun oberenn gaer, eun taol-micher gouest da binvidakaat hon lennegezh. Eun tanva a gemromp diwarnan eus ar mojennou kentelius-se a gaver stank gant Iwerzoniz ha Kembreiz, anat dre ar brud anezo peger reiz e tereont ouz hor spered keltiek.

Diwar-benn yez-Wened hag hor yez lenneken unvan ienn, e levr « Enseignement breton » gant Meven Mordiern (Roazon, e bureo *Breiz-Ataa*), an eil Kevrenn. Setu aman eun nebeut eveziadennoù ouspenn.

Evid ar gevreadurez (syntaxe) ne deus nemeur a dra da ampresta digant Gwenediz. Kentoc'h e ve da ziwall diouz gwall-blegiou ma 'z int re duet d'ezo evel:

1° *Ober gand an displegatur diberson* (conjugaison impersonnelle) e troiou a zo ma vefed en gortoz eus an displegatur personel. Ac'hano e teu e vez re alies frazenadur Gwenediz henvel ouz hini ar galleg, marellet holl ma 'z eo gand ar raghano « ean » o trei ar galleg « il »;

2° *Koll ha meska an araogennou*. Eur zouez e voe ganen, pa zigoris levr « Iniz ar Vertu », lenn e oa meneg ennan « a zistroein doh Doue ». Ker mesket eo an araogennou gand Gwenediz ma tigouez d'ezo rei d'omp da veiza ar c'hontrol eus ar pezh o devez c'hoant da lavarout: pellaat diouz Doue, e lec'h: tostaat diouz Doue!

Eur c'holl hennezh hag a diz pell, gwanet ma vez gantan beteg ar geriadur. Kerkouls hag ar saozneg e c'hell hor brezoneg ober gand araogennou e lec'h verbou-zo eus ar c'hallegerien: « ober gant » se servir de, « ober vit » remplacer, « en em ober gant » s'accommoder, « ober diouz » obéir, imiter, « ober ouz » maîtriser, hag all. Anat dre ar skoueriou-ze pegen disteraet e vo tenzor hor geriadur mar kollomp pe ma veskomp hon araogennou.

Red eo anzav e teu ar gaou a bep hent: mar o deus Gwenediz drouk-kenmesket ouz ha diouz, emomp-ni o

vont da beurgoll a o deus-i dalc'het sounn ha reiz en e zav.

Ouspenn-ze, ar skouer-vat a rôont d'omp ivez diwar-benn derc'hel d'ar raghanoioù personel renet (pronoms personnels régimes directs): *ma, am, da, az*, hag all; ne lakeont ket en o lec'h *ac'hanoun, ac'hanout*, hag all, evel ma ra Leoniz, a zo ken distumet ha ker pouneraet o brezoneg gand ar gwall-bleg-se.

E meur a levr skrivet e yez-Wened e kaver troiou ha doareoù-lavar yac'h ha kaer-kenan a zo deut d'ezo eus herez ar brezoneg-krenn (moyen-breton) moarvat. Stank eo ar perlezennoù-ze e levriou an abad Marion. Gouezet en deus ivez, en e « Iniz ar Vertu » rei peurvuia d'ar vertuzioù ha d'ar gwall-dechoù hanoioù brezonek, e lec'h ar briz-hanoioù hanter-c'hallek pe c'hallegerien zoken a gaver re alies el levriou kristen: *izelegez* humilité, *hurrenerez* caractère sombre, *gwerched* virginité, *awarerez* doute, *digasted* hag *aheurtans* indifférence et endurcissement, *brasoni*, orgueil, *lontez* gourmandise, hag all.

War a glevan, e vo graet ar c'henta dalc'h brezonek gand « Bleun-Brug » e Santez-Anna-Wened. En em lakeomp a du da weladenni hor c'henvroiz a Wened dre gaout ouz o yez hag o spered muoc'h a zarempredou eget na reomp. Lennomp bep miz *Dihunamb*, renet ken dispar gand Loeiz Herrien, hag ouspenn ar pep gwella eus o levriou. E-touez ar re-man, hag er penn kenta, eman « Iniz ar Vertu ». Trugarez, en hano Breiz, d'an aotrou chaloni Gwillevic evit beza hen embannet!

F. V.

*Sekretour Breuriez-Veur ar Brezoneg.*

## LE "BLEUN-BRUG"

Le « Bleun-Brug » est une association bretonne catholique qui a pour objet :

a) **En tant que bretonne**, de promouvoir l'idéal breton dans le triple domaine de la littérature, de l'art et de l'économie sociale, — et d'obtenir pour la Bretagne une juste autonomie dans le cadre de la collectivité française.

b) **En tant que catholique**, — de contribuer à rendre à la Bretagne le plein exercice de sa foi traditionnelle.



## Les droits de la Nationalité et les droits de la Famille

Rapport présenté au XV<sup>e</sup> Congrès du « Bleun-Brug », à Guingamp (Côtes-du-Nord), le Mercredi 9 Septembre 1925, par Monsieur l'Abbé Jean-Marie GANTOIS, Président de l'Union des Cercles Flamands de France, Secrétaire du Cercle d'Etudes Flamandes Michiel DE SWAEN à la Faculté Libre des Lettres de Lille, Membre du Comité Flamand de France.

(SUITE)

Ces droits, les individualistes les nient, les jacobins ne veulent pas en entendre parler. 1789 a vu proclamer les Droits de l'Homme et du Citoyen. Quand verra-t-on officiellement proclamer, par l'unanime volonté et l'irrésistible élan du peuple, les Droits de la Famille et du Père de Famille?

A la demande du Comité d'Etudes Familiales, ces droits ont été formulés en un manifeste que son auteur (1) a modestement intitulé: *Simple notes sur les Droits de la Famille*. Elles sont, en réalité, une *Déclaration* complète de ces Droits. C'est d'ailleurs le sens que leur donna le Général de Castelnau quand il les lut solennellement à Lille, au soir de la 1<sup>re</sup> Session des Etats Généraux des Familles de France, le 5 Décembre 1920.

Quelques jours plus tard, M. Henry Bordeaux, qui avait assisté à ce Congrès, déclarait dans un important organe parisien: « *Une révolution à Lille...* Ce n'est pas moins qu'une révolution... La déclaration de vérités aussi essentielles et aussi évidentes contient... les germes d'une révolution. » Le document valait-il une telle publicité, justifiait-il un si grand mot? Je vous laisse à en juger.

### Déclaration des Droits de la Famille

La famille, fondée sur le mariage, hiérarchiquement constituée sous l'autorité paternelle, a pour fin de transmettre, d'entretenir, de développer, de perpétuer la vie humaine. Elle dispose à cet effet de droits imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi positive.

#### I

La famille a le droit de se multiplier. C'est d'elle que

(1) M. Eugène Duthoit, président des Semaines Sociales de France.

la Patrie tient ses citoyens, ses soldats, ses artisans, ses missionnaires, ses pionniers. Tout ce qui entrave la transmission de la vie — propagande immorale, désorganisation du travail, mauvaise répartition des profits ou des charges publiques — atteint la famille dans le plus essentiel de ses droits.

#### II

La famille a des droits d'éducation. Elle doit former le corps, l'intelligence, l'âme de l'enfant. Elle a donc le droit de mettre en œuvre tous les moyens légitimes qui concourent à cette triple fin, et spécialement d'entretenir avec l'école des relations suivies de collaboration et de contrôle.

#### III

La famille a le droit d'être protégée contre les fléaux divers qui la menacent de dissolution: licence des rues, des spectacles, d'une certaine presse; alcoolisme, tuberculose; régime du taudis; multiplication des divorces.

#### IV

La famille a le droit de posséder. Société vivante et concrète, naissant et vivant au milieu des biens extérieurs qui l'environnent, elle a le droit, non seulement à un foyer décent, mais à l'acquisition facile d'un bien ou domaine familial, à la culture d'un fragment du sol national.

#### V

La famille a le droit de se perpétuer. Elle ne meurt pas plus avec les représentants temporaires de l'autorité domestique que l'Etat ne meurt quand disparaissent les dépositaires de l'autorité politique. La transmission héréditaire du patrimoine doit lui être garantie, sans que le bien familial soit amputé par d'excessifs impôts de mutation ou pulvérisé par le partage forcé en nature.

#### VI

La famille a le droit de vivre de son travail. Doit être proscrit tout régime de la production qui minerait les forces vives du père, de la mère, de l'enfant, ou qui troublerait la vie familiale. Doit être assuré par des organisations appropriées, sous l'égide de la profession et de la loi, le salaire suffisant pour faire vivre la famille.

#### VII

La famille a droit à la justice distributive. Les impôts les charges, les tarifs, les subventions, les allocations de vie chère, les pensions, doivent être calculés non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille.



### VIII

La famille vraie cellule sociale, a le droit d'élire des mandataires aux Assemblées de la commune, du département, de la région, de la Nation. Le père dispose, en sus de sa voix personnelle, d'un nombre de voix égal ou proportionnel à celui des enfants mineurs non émancipés qui sont sous sa puissance. La mère vote au nom du père mort, absent, interdit, déchu.

### IX

La famille étant la source de toute grandeur nationale, de toute prospérité économique, c'est le bien familial qui doit être à la fois inspirateur et coordinateur des lois sociales. Toute loi, tout décret, toute jurisprudence, tout régime administratif, jugé, après expérience, malfaisant ou périlleux pour la famille doit être révisé. Il faut donc que la famille ait sa part d'influence propre dans les organismes, quels qu'ils soient, qui ont pour fonction de préparer la loi ou d'en assurer l'exécution.

En un mot, Famille d'abord! Et le reste, si la famille est forte, unie et prospère, viendra par surcroît.

### III

D'après ce qui précède, vous avez pu constater, Messieurs, Mesdames, combien les préoccupations régionalistes pénètrent l'action des Familiaux du Nord. Groupés au Comité d'Etudes Familiales et dans ses organismes annexes, ils ont déjà accompli de belle et bonne besogne. Ils ont suscité un véritable mouvement d'opinion en faveur de ces deux idées si proches parentes: la Famille Flamande, la Flandre.

Il existe pourtant un mouvement plus spécifiquement flamand. Ses organes sont *Het Vlaansh Komiteit van Franberijk* (Comité Flamand de France), *Het Verbond der Vlaensche Studieberingen van Vranberijk* (Union des Cercles Flamands de France) et *De Vlaensche Stemme in Vranberyk* (La voix Flamande en France).

Le but profond de notre mouvement est de permettre au peuple flamand de poursuivre, sans aucune entrave, son développement normal et complet. Nous pouvons faire nôtres ces paroles qu'un ardent chevalier de la cause flamande, le Professeur Frans Van Camvelaert, Député et Bourgmestre d'Anvers, prononçait au Congrès National des Œuvres Catholiques à Malines, en 1910: « En réduisant la question flamande exclusivement à un mouvement protestataire contre les torts que doit subir notre langue dans la vie publique, on amoindrit sa portée. Evidemment ces torts ne sont pas négligeables et nous ne les négligeons pas; mais leur redressement n'est que le travail négatif, accessoire du mouvement flamand. Notre idéal véritable est le relèvement total de notre race,

c'est le développement rationnel de toutes les puissances créatrices qui appartiennent à l'âme de notre peuple. Ces puissances peuvent agir dans les ordres les plus divers, dans l'ordre économique aussi bien que dans l'ordre intellectuel, moral et artistique. »

Cette œuvre de rééducation nationale flamande suppose un double travail, un double souci de *préservation* et de *progrès*.

La tâche qui requiert d'abord notre dévouement est de conserver au peuple flamand ses antiques traditions de travail et d'ordre, d'indépendance et de fierté. La plus respectable de ces traditions, « la plus digne de notre sollicitude est l'usage de sa propre langue, ce parler si expressif et si riche, qui reflète merveilleusement ses pensées et des sentiments, sa psychologie présente et passée, ses nobles passions et ses aspirations, bref sa vie tout entière; parler si cher à son cœur que, pour le caractériser, il lui donne l'épithète trois fois sacrée de *maternel* (1). » Sauver la langue flamande, c'est sauver le vieil esprit flamand, fait de probité, de conscience, d'amour de la famille, de dignité morale, de foi.

Notre programme, en tant qu'il s'inspire de la tradition flamande, est nettement catholique. Nous savons, en effet, à quel point la religion catholique a pétri la Flandre; nous savons tout ce que la Flandre lui doit. Le catholicisme est la seule discipline efficace et la sauvegarde nécessaire contre les révoltes et les déchainements d'une nature trop riche et trop exubérante. Elle est le fondement stable de l'édifice social flamand, elle est aussi la fleur délicate de l'âme flamande.

C'est précisément pour mieux servir cette cause que nous entendons ne pas borner là notre action, mais aller hardiment de l'avant. La tradition n'exclut pas le progrès: aussi, en même temps que nous tâchons de conserver à la Flandre les ressources inappréciables, les richesses incalculables que des siècles de foi, de vie fière et libre ont accumulées en elle, nous voudrions l'ouvrir largement à tout ce qu'il y a de bon et de sain, de solide et de fécond dans le progrès moderne.

Nous ne serions pas fâchés de la voir prendre sa part du grand courant de pensée et d'action qui renoue en sérieux et en profondeur, en vie intérieure et en logique agissante, le catholicisme contemporain. Plus le catholicisme traditionnel sera pensé et vécu, plus la Flandre restera elle-même. C'est la grande force à opposer à la désertion et au dépeuplement des campagnes, à l'invasion des mœurs citadines et à la décadence de la moralité, à la progression de ce qu'il est convenu d'appeler l'« esprit moderne ».

(1) Chanoine Looten, préface de l'Annuaire de l'Union des Cercles Flamands de France, 1923-1924.

Un autre de nos objectifs est d'introduire plus de vie intellectuelle dans les campagnes flamandes. Nous concentrons nos efforts sur la diffusion des ouvrages qui conviennent le mieux à la race et au pays, d'une presse pénétrée de nos idées et de notre idéal, d'expression française ou flamande, des œuvres théâtrales et musicales susceptibles de rencontrer le succès de meilleur aloi au cours des séances artistiques régionales.

Notre doctrine n'est comparable à aucun de ces régionalismes partiels qui absorbent le talent et les efforts de tant de Flamands. Ce système embrasse toutes les formes de l'activité humaine et ne se confine pas plus dans le domaine intellectuel et artistique que dans le domaine économique.

Pourtant notre œuvre est avant tout d'ordre spirituel. Le programme primordial du mouvement flamand est de sauvegarder l'originalité de notre peuple, de protéger et de défendre l'âme flamande. Avant de songer à accroître la prospérité matérielle de la Flandre ou à lui conquérir le rang auquel elle a droit dans l'économie de l'Etat français, il importe d'assurer le maintien et le progrès de son individualité nationale.

L'essentiel pour elle est de vivre une vie intérieure intense, de vivre avec force et cohésion sa vie propre. La Flandre doit redevenir pleinement elle-même avant de rayonner sur la France et sur le monde. Les conquêtes d'ordre administratif et politique sont la manifestation extérieure de l'énergie vitale d'un peuple. L'histoire nous montre partout les « résorgimenti » politiques précédés d'une renaissance intime, d'une fécondité nouvelle dans les arts, d'un sursaut ou plutôt d'un lent réveil de l'âme populaire.

« Il est bon qu'un peuple s'estime à sa propre valeur, pour qu'il refuse de subir des influences parfois inférieures. » C'est le mot d'ordre qu'a laissé Maurice Barrès aux Alsaciens, donc à nous tous. Mais pour que la conscience nationale puisse prendre corps, il faut que la nationalité s'affirme non seulement par l'unité ethnique, par la tradition historique, par la prospérité économique, par un juste statut social, par un équitable régime administratif selon la formule fédérative, mais encore, mais surtout par une civilisation nettement particularisée. Il faut que notre peuple redeviennne, suivant la vigoureuse formule,

Vlaamsch van hart,  
Vlaamsch van aard,  
Vlaamsch van zeden,

flamand de cœur, flamand de caractère, flamand de mœurs.

Il importe donc d'enraciner profondément le patriotisme flamand, l'esprit de corps flamand, de réveiller la conscience flamande dans tous les domaines. L'objectif du mouvement flamand doit être « le relèvement du peuple

par la langue et la culture » (Ribbens), « la conservation et le développement de la race, l'indépendance du génie et de l'idéal flamand » (Cinéas). Or le plus sûr moyen de sauver le sentiment national flamand est de sauver la langue flamande. Aussi notre premier soin doit-il être d'« apprendre à lire » à notre peuple, de lui enseigner les éléments nécessaires pour lire et écrire sa propre langue. Il n'est aucune besogne pratiquement plus nécessaire et plus urgente.

« La langue est le signe principal d'une nationalité » (Michelet). L'histoire de Flandre commence avec la langue flamande, et si un jour la langue flamande disparaissait, l'histoire de la nation flamande cesserait avec elle. *De tall is gansch het volk*, dit l'un des proverbes les plus populaires de Flandre, l'un de ceux qui ont le plus inspiré nos pères : « La langue, c'est tout le peuple. » Mgr Baudrillart la proclamait en pleine séance de l'Académie Française, dans un discours sur les Prix de Vertu : « La langue est l'expression même de la psychologie et de la mentalité d'un peuple... La langue et la spiritualité » d'un peuple sont inséparables. « Quand on connaît la littérature d'un peuple », donc sa langue, écrit de son côté Edmond Jaloux, « on connaît sa psychologie ».

L'âme d'un peuple se reflète dans sa langue comme en un miroir fidèle, l'âme s'exprime par le langage autant que par les yeux. Permettez-moi de vous lire une strophe ou le poète De Bô a résumé ce qu'est pour chacun de nous notre langue maternelle :

De sprake is't volk en't volk is de sprake,  
En 't vlaemsch is gansch van vlaemschen bloed;  
De keurigheid van fyne smake,  
De fierheid van een vroom gemoed,  
De godsorucht klimmende in gebeden  
Lyk wierock nit een zilvren schael,  
't Vernuft met edelheid van zeden:  
't Woont al in 't vlaemsch, myn moedertael.

La langue, c'est le peuple, et le peuple, c'est la langue;  
Et l'idiome flamand, c'est tout le sang flamand.  
La délicatesse d'un goût fin,  
La fierté d'un grand caractère,  
La piété qui monte en prière  
Comme la fumée d'un encensoir d'argent,  
Le génie national avec la noblesse des mœurs;  
Tout cela se trouve dans le flamand, ma langue maternelle.

« Quand un peuple change de langue, c'est qu'il a changé d'âme ». Depuis que Gaston Paris l'a émise, cette sentence a été mainte et mainte fois commentée. Le plus ri-

che développement de cette pensée nous est fourni par votre Grand Evêque Breton, Mgr DUPARC, dans l'allocution qu'il prononça le 9 juillet 1923, en accueillant dans sa Cathédrale de Quimper la *Société Archéologique du Finistère*: « Beaucoup de nos visiteurs ne peuvent juger la Bretagne que par ses paysages, ses costumes, ses monuments. Nous sommes heureux d'attirer leur sympathie par nos dons extérieurs. Mais c'est la langue qui révèle l'âme d'un peuple, qui garde sa personnalité, qui protège sa liberté, qui entretient son patriotisme, qui unit fraternellement les cœurs de ses enfants, qui enrichit son patrimoine intellectuel, qui traduit bien tout ce qu'il a de plus intime, ses convictions religieuses et ses affections de famille. »

La langue incarne l'esprit national. Remettre en honneur une langue équivaut à faire revivre la nation dont elle est, suivant le joli mot de l'un d'entre vous, l'emblème le plus voyant. Nos adversaires le savent bien, eux qui s'acharnent contre notre langue, qui la proscrirent de nos écoles après avoir voulu la bannir de nos églises. Ils nous enseignent la tactique à adopter et nous montrent la route à suivre. « *Een natie, die hare taal met in eere hondt, verloochent haren volksaard, verspeelt hare wrygeid en is den ondergang nabij* », « Une nation qui ne respecte pas sa langue, renie sa race, perd sa liberté et est proche de la ruine. » Ces énergiques paroles de Mathijs de Veries évoquent celles de Thomas Davis: Un peuple sans langue nationale n'est qu'une moitié de nation; une nation doit garder sa langue plus fidèlement que son territoire; c'est sa plus solide forteresse et son plus solide rempart. »

Les *Boeren*, nos frères de race néerlandaise, et les Canadiens-Français, victimes, les uns et les autres, du régime anglais, se sont rendu compte du terrible danger qui menaçait leur vie nationale et ils ont su organiser leur défense. Leur exemple vaut pour nous. La défense linguistique doit être l'armature de notre résistance. La fidélité à la langue nationale est, pour un peuple, un gage infaillible de relèvement et de vie. Le degré de culture et de prospérité de sa langue donne la mesure exacte de sa vitalité spirituelle. C'est en ce sens que le passé porte en lui une promesse pour l'avenir. Hugo Verriest, l'un des promoteurs du mouvement flamand en Belgique, nous a fait comprendre cette leçon. « *Ket Vlaamsche volk had eene taal. Het sprake en schreef zyn eigen woord met koningen en prinsen; selvreef eigene wetten in eigene taal; cordeelt, bestierde, sprak, bad, in een ivoord, leesde in zynvlaamsch. Dat volle moet herleven.* » Le peuple flamand a eu une langue. Il a parlé et écrit sa propre langue avec des rois et des princes; il a codifié ses lois à lui dans sa langue à lui; il a rendu la justice, il a gou-

verné, il a prié, en un mot il a vécu, « dans son flamand ». Ce peuple doit revivre.

Mais le passé ne remplira ses promesses que si nous tendons l'oreille à ses leçons. La voix unanime des siècles nous apporte le même son et nous livre le même langage.

« *Sermone debemus uti qui natus est nobis.* » Nous devons nous servir de notre langue maternelle. Le peuple, en qui la piété filiale, comme tous les grands sentiments, est innée, a repris inconsciemment ce mot de Cicéron et en a forgé ce dicton qui est une des perles de notre folklore: « *Bert moe moeder, maer cok uwe moedertuel!* » Honorez votre mère, mais entourez aussi d'honneurs et d'égards la langue de votre mère.

La doctrine chrétienne, prenant la place de la sagesse antique a explicité la loi naturelle que Dieu avait mise au cœur de chaque homme et dont le bon sens se fait l'habituel écho.

Notre immortel poète, Guido Gezelle, a chanté en des vers magnifiques la loi divine qui commande à chaque peuple de parler sa langue comme elle ordonne aux oiseaux de chanter chacun à sa manière:

*Myn volk heeft eene taal  
God gaf elken de zijne.  
En laat ze nijk zyn, laat ze kaal  
Ze is vlamsch en ze is de mijne.*

Mon peuple a une langue qui est à lui: Dieu a donné à chaque peuple la sienne. Qu'elle soit riche ou qu'elle soit pauvre, elle est flamande ou elle est mienne.

Ce splendide sujet de méditation, Cyriel Verschaeve, l'un des successeurs de Gezelle dans son rôle d'éveilleur de la conscience flamande, l'un des plus brillants littérateurs flamands contemporains, le développait dans cette lettre émouvante qu'il écrivait au lendemain de la guerre à l'un de ses amis de France: « J'ai toujours aimé la France, pas son gouvernement, mais sa pensée, son noble caractère, ses grands écrivains: Pascal, Molière... jusqu'à Verlaine, Jammes et Claudel mêmes. J'aime cette admirable langue qui n'a pas été pour rien, pendant mille ans, parlée par un peuple d'âme chrétienne. C'est l'âme qui emploie la langue et qui façonne son instrument à la longue « à son image et à sa ressemblance. » Des clartés de l'Esprit Saint, le grand habitant d'une âme chrétienne, y demeurent répandues... Je salue avec un respect presque religieux la Clarté française. Elle lui vient de l'Esprit! et c'est pour cela que j'ai l'impression de quelque chose de consacré et de définitif, lorsque la langue française a formulé des idées, d'où qu'elles viennent.

Mais je suis Flamand. C'est une affaire de naissance, et la naissance est une chose divine. Je dois rester ce



que Dieu m'a fait et travailler pour ceux qu'il a faits comme moi. Cela est simple. »

Oui, cela est simple, aussi simple que le mot d'ordre de Guido Gezelle qui résume cette méditation en manière de « bouquet spirituel » :

*Wees Vlaming, die God Vlaming schiep!*

Pense selon le génie de ta race et vis comme tu penses!  
Sois Flamand, toi que Dieu créa Flamand!

Nous serons donc fidèles, Mesdames et Messieurs, à la langue de nos aïeux et de notre nation. Nous proclamons à qui veut l'entendre le droit strict et absolu que nous avons de parler et de cultiver notre langue.

Une langue est une *richesse artistique*, c'est la forme la plus personnelle d'une civilisation, c'est le « trésor culturel » le plus précieux de l'humanité. La détruire serait amoindrir le patrimoine de l'humanité. Tuer une langue serait un crime contre la civilisation, un crime contre l'esprit.

Une langue est une *richesse psychologique*, l'expression la plus adéquate de l'âme d'un peuple, le plus solide soutien de sa vie spirituelle. Ni le peuple breton, ni le peuple flamand n'ont à « changer d'âme », car leur âme est saine, noble et généreuse; ils n'ont donc pas à changer de langue. Tuer la langue d'un peuple, c'est tuer son âme. Or tout peuple, si petit soit-il, a le droit inviolable et le devoir sacré de garder son âme sauve et intacte, de rester lui-même. Tuer une langue serait un crime contre l'humanité.

Une langue est une *richesse morale*. Elle est la vivante incarnation de l'esprit traditionnel de la race, elle est la voix même des ancêtres. Sa force évocatrice fait d'elle un incomparable facteur d'éducation. La fidélité à la langue nationale et familiale est une source intarissable de grandeur morale et de santé sociale. Tuer une langue serait un crime contre la moralité, contre la religion, en définitive un crime contre Dieu.

*Toute langue a droit à la vie. Tout peuple a le droit de préserver son âme et de parler sa langue.* Cette raison nous suffit. Le breton et le flamand vivront. L'âme bretonne et l'âme flamande ne mourront pas, car jamais ne disparaîtront nos familles et nos antions!

MESDAMES,  
MESSIEURS,

C'est avec une intime satisfaction qu'après avoir senti battre parmi vous le cœur si ardent et toujours si jeune de la vieille Bretagne, et de la Bretagne la plus bretonnante qui soit, je relis dans le poète visionnaire, dans le romancier à l'imagination exubérante qu'est Michelet, le

« *tableau* » impressionnant qu'il trace de la Bretagne au Livre III de son *Histoire de France*:

Il rappelle avec éloquence vos gloires passées, il s'incline devant votre fierté nationale, il exalte votre antique démocratie, l'esprit de liberté et les libertés effectives de votre peuple. « Ne nous étonnons pas, dit-il, que cette race celtique, la plus obstinée de l'ancien monde, ait fait quelques efforts dans les derniers temps pour prolonger encore sa nationalité... » Et il prend des exemples au Moyen-Age, sous Louis XIV, sous Louis XV. Mais, ajoute-t-il, « aujourd'hui la résistance expire, la Bretagne devient peu à peu toute France... Les essais, plus hardis qu'heureux, des Bretons qui ont essayé de raviver... la nationalité de leur pays, n'ont été accueillis que par la risée. » et le pseudo-historien d'enregistrer les symptômes de la décadence bretonne, de prédire la disparition prochaine de votre langue.

Savez-vous qui, à ses yeux, personnifie la « résistance » bretonne? Connaissez-vous le symbole qui, d'après lui, incarne, si j'ose dire, la Bretagne entière? Ecoutez-le:

« J'ai vu... le savant ami de Le Brigant, le vieux M. D. \*\*\* (qu'ils ne connaissent que sous le nom de M. Système). Au milieu de cinq ou six mille volumes dépareillés, le pauvre vieillard, seul, couché sur une chaise séculaire, sans soin filial, sans famille, se mourait de la fièvre entre une grammaire irlandaise et une grammaire hébraïque. Il se ranima pour me déclamer quelques vers bretons sur un rythme emphatique et monotone, qui, pourtant, n'était pas sans charme. Je ne pus voir, sans compassion profonde, ce représentant de la nationalité celtique, ce défenseur expirant d'une langue et d'une poésie expirantes. »

Ah! Messieurs, le prophète n'avait pas prévu qu'un jour, en 1923, vous vous écrieriez vous-mêmes: « Périssent ces bonshommes, pourvu que vive notre Bretagne! » Michelet n'avait pas assisté à ces Congrès si pleins d'ardeur et de jeunesse, d'élan et d'enthousiasme, Michelet ne vous avait pas entendu parler votre langue, déclamer vos poésies, chanter vos refrains, jouer vos pièces de théâtre. Michelet s'est trompé. Le passé, c'est lui, et vous, vous êtes l'avenir.

Non, Messieurs, la Bretagne n'a pas changé! Elle est toujours ce qu'elle était au temps où les Rohans, descendants des Mac Tiern de Léon, inscrivaient sur leur blason: « Roi je ne suis, prince je ne daigne, Rohan je suis », et où le plus humble des paysans répondait au plus fier des Rohans: « Me ive a zo Breizad! — Et moi aussi, je suis Breton! »

Oui, Messieurs, vous aussi vous êtes Bretons! Vos pères ont été Bretons et Catholiques; vous l'êtes aussi. Nos pères ont été Flamands et Catholiques; nous le sommes en-

core. Et l'histoire nous enseigne, aux uns comme aux autres, que nous devons le rester.

Cette histoire, je la puise à une source authentique, dans les vieilles Annales du Royaume Franc, aux Chroniques de Saint-Denis.

Au soir de la bataille de Roosebeke, triste revanche des Eperons d'Or, les officiers de Charles VI cherchaient le corps de Philippe Van Artevelde, tué dans la mêlée. Ils trouvèrent parmi les monceaux de cadavres un jeune milicien flamand qui respirait encore et qui, à leur requête, leur indiqua la dépouille mortelle du « Ruwaert ». Emus par son ardent patriotisme, les Français lui offrirent la vie sauve et la liberté. Le vaincu refusa dédaigneusement. Il se retourna péniblement sur le sol ensanglanté, baisa la terre des aïeux, la terre de la « Mère Flandre » et rendit le dernier soupir en s'écriant dans un suprême effort: « 'K Was Vlamign, 'K zyn Vlaming, 'K Wil Vlaming blyven! — J'étais Flamand, je suis Flamand, je veux rester Famand! »

A ces mots de passe, Messieurs, nous nous reconnaitrons les uns les autres et nous saurons que nous avons affaire à des alliés, à des frères:

« Nous aussi, nous sommes Bretons! »

« Nous fûmes, nous sommes et nous voulons rester Flamands! »

### Méditation de haute spiritualité à l'usage de M. de Monzie qui parle sans réfléchir

« Il faut que le Breton disparaisse! » s'écriait naguère le grand podestat du Lot!

« Il faut que le Breton vive! », s'écrient aujourd'hui à l'envi les bons Bretons de tous les partis politiques. Il faut qu'il vive comme langue parlée et comme langue enseignée à l'école, car la Bretagne a besoin du breton pour maintenir sa personnalité dans le chaos contemporain au milieu du quelconque et du banal, qui est l'aboutissant de la demi-science, créé par l'esprit laïque de nivellement social actuel:

Voici une nouvelle raison que M. de Monzie fera bien de méditer, peut-être son successeur osera-t-il rapporter la stupide circulaire qui a jeté la stupeur dans le Monde régionaliste français.

J'ai sous les yeux les statistiques de la population éma-

nant du Ministère de l'Intérieur; personne pas même M. de Monzie n'osera en contester les chiffres, quelle qu'en soit la brutalité.

L'augmentation des naissances sur les décès a été au cours de l'année 1924:

Dans le Finistère.....	5.568
Dans les Côtes-du-Nord....	2.856
Dans le Morbihan.....	4.033
	<hr/>
	12.457

C'est donc une ville de 12.457 âmes que ces trois départements *bretonnants* ont donné, à la France, au cours de l'année dernière.

Pendant ce temps-là, ô Monsieur de Monzie, ce beau département du Lot, qui vous donne sa confiance aussi aveuglément, *perdait...* oui... *perdait 1.030 individus.*

Et cela malgré l'afflux de nos bretons prolifiques.

Mais je continue.

Quel médecin psychologue et ethnologue expliquera le phénomène suivant:

Tous les départements non *latins* de la France ont, une surnatalité... tandis que ceux qui sont *latinisants* sont en regression.

Ainsi:

Excès des naissances sur les décès.

Finistère bretonnant.....	5.568
Côtes-du-Nord bretonnant	2.856
Morbihan bretonnant....	4.033
Nord flamingant.....	13.999
Basses-Pyrénées basque...	926
Haut Rhin alémanisant....	2.804
Bas-Rhin alémanisant.....	4.073

TOTAL 34.259

Or la population française a augmenté quand même en 1924, malgré la dénatalité des départements latinisants de 72.216 individus... Donc il appert de cette statistique que *la moitié* de cette augmentation est due à l'apport des *départements à langue indigène*. Notez que je ne fais pas entrer en compte les nombreuses émigrations qui font chaque année partir de ces mêmes départements un fort contingent de jeunes ménages prolifiques au profit des régions à natalité décroissante.

Or, si l'on fait fonctionner les formules algébriques de l'annuité et des progressions, on arrive à des chiffres absolument effarants: pour peu que M. de Monzie veuille bien faire appel à un actuaire pour opérer les calculs, il saura, que si cet état de choses continue dans *cinquante*



*et un ans...* il n'y aura plus un seul indigène dans le Lot; tous auront du être remplacés par quelques uns de ces bilingues prolifiques des Flandres, de la Bretagne, de l'Alsace ou de la Vasconie.

Je vous souhaite, bon Monsieur de Monzie de vivre encore ces cinquante ans afin d'être obligé sur vos vieux jours de constater qu'en l'an de grâce 1925 vous fites la plus grande gaffe de votre vie!...

Allons!... qu'Yvon Delbos rapporte votre circulaire... ou gare aux Barbares; n'entendez-vous pas déjà leur rumeur dans le lointain!... Bientôt leurs vagues pacifiques vont inonder les riches campagnes de votre *Lotharingie*... et dame!... gare le *cartel*!...

Tenez je viens de lâcher un mot de politique et cependant je mets mon point d'honneur, en ma qualité de *Breton intégral* à ne jamais m'immiscer dans les blackboulages du forum... Eh bien! ce mot sera si vous voulez un petit avertissement... Mais il ne signifiera pas ce que vous croyez... Il signifiera *Cartel breton*. Oui et gare aux députés bretons qu'ils soient de droite ou de gauche qui n'y souscriront pas, ou qui ne feront pas, dès aujourd'hui, leur possible pour contraindre le ministre à rapporter cette circulaire... Il n'y aura pas de discipline républicaine, socialiste ou catholique, qui tienne, ils seront impitoyablement obligés d'aller se présenter dans le Lot s'ils veulent être réélus!

A bon entendeur, salut! Monsieur de Monzie, dites à votre successeur de ne pas s'encroûter dans votre impair.

J.-M. HERMILY-KERGUNEN.

(Extrait de l'Union Agricole du 31 octobre).

---

### **Breiziz, Iennit :**

*La Langue Bretonne en 40 leçons*, par F. Vallée, 6<sup>e</sup> édition, imprimerie Saint-Guillaume, Saint-Brieuc, et chez tous les libraires de la Bretagne

Prix, franco. . . . . 3,50

*Notennou diwar-benn Istor ha Sevenadur ar Gelted koz* (Notes sur l'Histoire et la Civilisation celtique) par Meven Mordiern et Abherve: 7 volumes avec lexiques, notes, cartes, etc. Chez R. Le Roux, St-Hélory, Pordic (Côtes-du-Nord).

Prix, franco. . . . . 2,15

*Marc'hekadenn Atepomarios tennet eus Sketla Segobrani*, chez R. Le Roux, Pordic.

Prix, franco. . . . . 1 fr.